

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Séance ordinaire 3 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le lundi 3 mars 2025 19h30 au Centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Pierre Poirier, Benoit Durand, Anick Rodrigue, Natacha Ménard, Mario Vallée, formant quorum sous la présidence du Maire Peter Zytynsky.

Conseiller(s) absent(s): Martin Juneau

Autre(s) personne(s) présente(s) : Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Peter Zytynsky, déclare la séance ouverte à 19h30.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2025-03-037

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que rédigé, soit :

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. GREFFE**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025
  - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025
  - 3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025
- 4. RESSOURCES HUMAINES**
  - 4.1 Démission et départ - Journalier
- 5. FINANCES**
  - 5.1 Approbation des dépenses mensuelles - février 2025
- 6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**
  - 6.1 Aucun
- 7. SERVICES URBAINS**
  - 7.1 Aucun
- 8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**
  - 8.1 Aucun
- 9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 9.1 Aide financière aux familles - Camp de jour - été 2025
  - 9.2 Demande d'aide financière - Club Optimiste Pointe-des-Cascades - {Année 2025}
  - 9.3 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Moïse et Poirier - Achat et installation - Thermopompes
- 10. RÈGLEMENTS**
  - 10.1 Avis de motion et adoption - Premier projet - Règlement 121-26 amendant le règlement de zonage numéro 121 pour modifier des dispositions sur les stationnements intérieurs, stationnements souterrains et sur le nombre de cases de stationnement pour un usage « public »

- 10.2 Avis de motion et adoption - Premier projet - Règlement 121-28 amendant le règlement de zonage numéro 121 pour modifier des dispositions sur les stationnements en cour arrière
  - 10.3 Avis de motion - Premier projet - Règlement 330-4-04 modifiant le Règlement relatif au stationnement RMH 330
  - 10.4 Avis de motion - Règlement d'emprunt 215-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 800 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux
- 11. AFFAIRES DIVERSES**
- 11.1 Aucun
- 12. PAROLE AUX CONSEILLERS**
- 13. PAROLE AU MAIRE**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3. GREFFE**

**3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025**

2025-03-038

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Poirier,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2025**

2025-03-039

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 février 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 FÉVRIER 2025**

2025-03-040

CONSIDÉRANT QUE les élus.es ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025 et renonce à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Natacha Ménard,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 février 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **4. RESSOURCES HUMAINES**

#### **4.1 DÉMISSION ET DÉPART - JOURNALIER**

2025-03-041

CONSIDÉRANT QUE l'employé # 32-0032 a donné, le 11 février dernier, sa démission à titre de journalier pour la Municipalité de Pointe-des-Cascades;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
**ET RÉSOLU**

D'ACCEPTER la démission de l'employé # 32-0032 à titre de journalier, à compter du 28 février 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### **5. FINANCES**

#### **5.1 APPROBATION DES DÉPENSES MENSUELLES - FÉVRIER 2025**

2025-03-042

CONSIDÉRANT les listes des dépenses mensuelles du mois de Février 2025 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par le conseiller Mario Vallée  
**ET RÉSOLU**

D'APPROUVER les listes des dépenses mensuelles du mois de Février 2025;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 409 827,22 \$, soit :

Chèques émis par la municipalité	64 272,71 \$
Dépôts directs	279 672,65 \$
Paiements électroniques par Accès D Affaires de Desjardins	11 822,86 \$
Salaires	54 059 \$
<b>TOTAL</b>	<b>409 827,22 \$</b>

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

---

Isabelle Poirier  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

### **9. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

#### **9.1 AIDE FINANCIÈRE AUX FAMILLES - CAMP DE JOUR - ÉTÉ 2025**

2025-03-043

CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription à un camp de jour accrédité par l'Association des Camps du Québec peut représenter une charge financière importante pour certaines familles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des ressources financières nécessaires pour mettre en place un programme de remboursement partiel des frais d'inscription pour les enfants des citoyens résidents;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une aide financière de 70\$ par semaine pour un premier enfant, de 75 \$ par semaine pour un deuxième enfant d'une même famille et de 95\$ pour un troisième enfant d'une même famille peut se faire de manière simple et efficace, en collaboration avec l'administration municipale et les gestionnaires du camp de jour offert sur le territoire de la municipalité;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER un remboursement partiel de 70\$ - 75\$ ou 95\$ aux parents des enfants qui seront inscrits au camp de jour offert sur le territoire de Pointe-des-Cascades.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

#### **9.2 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - CLUB OPTIMISTE POINTE-DES-CASCADES - ANNÉE 2025**

2025-03-044

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît l'importance des organismes communautaires dans la vitalité locale et souhaite soutenir l'implication bénévole;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier permettrait d'assurer la bonification des activités offertes par le Club optimiste au bénéfice des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le Club optimiste offre tout au long de l'année des événements et des initiatives favorisant l'inclusion et l'implication communautaire et que ses membres offrent de leur temps et qu'ils sont présents en tant que bénévoles lors de certaines activités organisées par le service des loisirs municipal;

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER une aide financière au montant de 6 000 \$ à Club Optimiste Pointe-des-Cascades pour l'année 2025.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à débourser cette somme à même le poste budgétaire 02.701.20.970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **9.3 OCTROI DE CONTRAT ET AUTORISATION DE PAIEMENT - MOÏSE ET POIRIER - ACHAT ET INSTALLATION - THERMOPOMPES**

2025-03-045

CONSIDÉRANT l'aménagement de la bibliothèque dans le bâtiment de l'ancienne église Saint-Pierre en septembre 2024;

CONSIDÉRANT le besoin de prévoir une solution pour contrôler l'humidité et la température pour préserver les documents;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de thermopompes permet un confort des usagers, la préservation des collections, tout en réduisant la consommation énergétique de la bibliothèque.

CONSIDÉRANT les soumissions reçues:

Chauffage Air Expert inc.	22 800 \$
Lapointe Réfrigération	30 705 \$
Moïse et Poirier	20 410 \$

CONSIDÉRANT QUE Moïse et Poirier prend en charge la demande de subvention auprès du programme Solutions efficace d'Hydro-Québec avec un potentiel d'obtenir plus de 14 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette entreprise offre une garantie de 10 ans sur les compresseurs et les pièces;

Il est proposé par la conseillère Anick Rodrigue,  
appuyé par le conseiller Jean-Pierre Poirier  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat gré à gré au plus bas soumissionnaire et qui offre une garantie de 10 ans à l'entreprise Moïse et Poirier pour l'achat et l'installation de thermopompes conformément à la soumission 13572.

D'AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à payer à l'entreprise Moïse et Poirier un montant maximal de 20 410 \$ excluant les taxes applicables, à même le poste budgétaire 02.70.230.522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

### **10. RÈGLEMENTS**

#### **10.1 AVIS DE MOTION ET ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 121-26 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 POUR MODIFIER DES DISPOSITIONS SUR LES STATIONNEMENTS INTÉRIEURS, STATIONNEMENTS SOUTERRAINS ET SUR LE NOMBRE DE CASES DE STATIONNEMENT POUR UN USAGE « PUBLIC »**

2025-03-046

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le Règlement de zonage numéro 121 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même loi, la Municipalité de Pointe-des-Cascades peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite modifier les dispositions relatives au stationnement intérieur et au nombre de cases de stationnement selon l'usage « Public »;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions actuelles en matière de stationnement permettent que l'ensemble du rez-de-chaussée d'un bâtiment puisse être utilisé à des fins de stationnement;

CONSIDÉRANT QUE l'optimisation de l'utilisation du rez-de-chaussée d'un bâtiment est essentielle pour répondre aux besoins de la population et mieux utiliser les espaces disponibles en zone urbaine;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de modifier la réglementation d'urbanisme pour encourager une meilleure gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du présent règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Pierre Poirier, et que le projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.);

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Anick Rodrigue  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le Règlement 121-26 amendant le règlement de zonage numéro 121 pour modifier des dispositions sur les stationnements intérieurs, stationnements souterrains et sur le nombre de cases de stationnement pour un usage « public ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **10.2 AVIS DE MOTION ET ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT 121-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 121 POUR MODIFIER DES DISPOSITIONS SUR LES STATIONNEMENTS EN COUR ARRIÈRE**

2025-03-047

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le Règlement de zonage numéro 121 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cette même loi, la Municipalité de Pointe-des-Cascades peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'adapter les règlements actuels pour encourager une meilleure gestion du territoire;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions du présent règlement sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Mario Vallée et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 3 mars 2025, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.)

CONSIDÉRANT QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ce règlement sont disponibles pour consultation sur le site internet depuis le début de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Benoit Durand,  
appuyé par la conseillère Natacha Ménard  
**ET RÉSOLU**

D'ADOPTER le premier projet du Règlement 121-28 amendant le règlement de zonage numéro 121 pour modifier des dispositions sur les stationnements en cour arrière.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**10.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 330-4-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU STATIONNEMENT RMH 330**

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement 330-4-04 modifiant le Règlement relatif au stationnement RMH 330 est déposé et un avis de motion est donné par la conseillère Anick Rodrigue à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**10.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 215-2025 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT N'EXCÉDANT PAS 4 800 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX**

Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement d'emprunt 215-2025 décrétant une dépense et un emprunt n'excédant pas 4 800 000 \$ pour la construction des ateliers municipaux est déposé et un avis de motion est donné par Benoit Durand à l'effet qu'à une prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

**12. PAROLE AUX CONSEILLERS**

Monsieur Poirier annonce que plusieurs modifications de règlements vont permettre de faire face au développement de Pointe-des-Cascades.

Monsieur Durand rappelle la tenue de la 2e édition de la Marche sous les étoiles qui aura lieu le 22 mars prochain. On souhaite une belle température pour que les participants puissent profiter des 2 parcours offerts : un long et un court. Au parc St-Pierre, il y aura aussi de la musique, du vin chaud, bières, boissons. Chili gratuit. Le printemps s'en vient, soyez prudents d'ici là.

Madame Rodrigue mentionne qu'en cette semaine de relâche, plusieurs activités sont organisées dont les kits de relâche qui ont été remis samedi dernier. Elle remercie son collègue Benoit Durand d'avoir parlé de la Marche sous les étoiles organisée par le Club Optimiste de Pointe-des-Cascades. Il y a un petit parcours pour les jeunes familles. C'est donc accessible à tous.

Madame Ménard nomme que tout a été mentionné. Elle souhaite une soirée à tous et une belle fin d'hiver.

Monsieur Vallée nomme aussi que tout a été dit. Bon printemps.

### 13. PAROLE AU MAIRE

Il a participé à une rencontre des maires de la Couronne Sud portant sur les négociations avec le gouvernement pour diminuer les coûts portés par les municipalités pour le transport en commun.

Il a aussi participé à une rencontre avec Exo qui présentait des changements dans les parcours. Il est toujours déçu qu'aucun passage ne soit prévu à Pointe-des-Cascades. Il annonce toutefois la tenue d'un probable projet pilote. Les détails sont à venir.

Une rencontre a aussi eu lieu avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable portant sur la réduction de la vitesse sur la route 338 au cours de laquelle il a été question de la permission d'installer des bollards. Il n'y a toutefois aucune ouverture à ajouter un arrêt pour sécuriser une traverse. Un arrêt a été ajouté dans une autre municipalité selon la statistique du nombre d'accidents graves. Il se dit très déçu que le MTMD attende des accidents graves plutôt qu'être en mode préventif.

En lien avec les tarifs douaniers imposés par les États-Unis, il invite les gens à acheter canadien, québécois, local.

### 14. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Sûreté du Québec
- Conditions hivernales – Route 338
- Déneigement
- Salle du bas – Centre communautaire
- Règlement d'emprunt - Garage

### 15. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

2025-03-048

À 20h01 l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par le conseiller Mario Vallée,  
appuyé par le conseiller Benoit Durand  
**ET RÉSOLU**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du 3 mars 2025.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

La directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim

Le Maire

---

Isabelle Poirier

---

Peter Zytynsky

Je, Peter Zytynsky, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du *Code municipal du Québec*